Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_13-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
26	25	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le : 12 FEV. 2026
Et
Publication sur le site internet de la commune :
12 FEV. 2026

L'an 2026, le 10 Février à 20 heures 02 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/02/2026.

Présents : M. THÉBAULT Philippe, Mme FISELIER Françoise, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JEZEQUEL Marianne, M. LE FRÊCHE Antoine, Mme ASPLIN Marie, M. LEMARCHAND Régis, Mme BETHUEL Dany, M. GAULTIER Claude, M. LE SAULNIER Thomas, Mme MAEGHERMAN Morgane, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme LEVACHER Sylvaine, Mme HAVARD Jeanne, M. ANDRÉ Yann, Mme THULEAU Dominique, M. LEJOP Samuel, Mme TERTRAIS Sabrina, M. DESVAUX Melaine, M. VILBOUX Michel, M. GLEAU Ewen

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : M. LEMAÎTRE Loïc à M. THÉBAULT Philippe

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DÉLIBÉRATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.02.13	**VIE ASSOCIATIVE** **Subvention 2026 aux associations**	**Mme JÉZÉQUEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4,

Vu les propositions d'attribution de subventions communales à plusieurs associations présentées en Commission "Vie Associative - Vie culturelle et Vie Sportive" du 27 janvier 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame JÉZÉQUEL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_13-DE

Article 1 : d'attribuer les subventions communales 2026 aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

Convention	**117 591,47 €**
Centre de loisirs proratisé % CAF	75 217,96 €
USSG salaire animateur	35 599,91 €
OSCOR 1,10 € par habitant (pop° municipale au 01/01)	6 133,60 €
Judo-Club Ouest Rennais (25€/enfant) - 525 en 2025	500,00 €
Prévention routière	100,00 €
Les jardins de l'éolienne	40,00 €

Animations pédagogiques (65742)	**3 608,51 €**
école Jacques Prévert élém (2*87€/élève)	519,47 €
école Jacques Prévert mater (2*87€/élève)	292,74 €
Classe transplantée Sacré Cœur 2026	2 796,30 €

Calcul forfaitaire	**5 585,73 €**
APEL école privée 5,31€/enf Saint-Gillois	1 593,00 €
APE école Jacques Prévert 5,31€/enf	1 502,73 €
Aide au travail scolaire	300,00 €
Part'âges	350,00 €
ACPB	90,00 €
Saint-Gilles Solidarité	750,00 €
ASPSG	500,00 €
ACCA	500,00 €

Associations - fonctionnement / création	**22 134,50 €**
Photo club	100,00 €
AFA	276,50 €
Saint-Gilles Tastevin	210,00 €
Comité des fêtes	124,50 €
Bouge de là - Création	90,00 €
Bouge de là	60,00 €
Boite à musiques	161,00 €
Saint-Gilles Solidarité	206,50 €
Amicale des ajoncs d'or	479,00 €
Incroyables comestibles	56,00 €
USSG	20 082,00 €
Créaloisirs	119,00 €
SGNE	170,00 €

Projet (versement sur justificatifs) crédit ouvert

Associations - projets 2026 / aide exceptionnelle	**10 740,00 €**
Photo club - expo à l'étang	1 500,00 €
Photo Club - exposition salle Nevez (février)	400,00 €
Art & couleurs - exposition salle nevez (octobre)	100,00 €
AFA - Jumelage	1 000,00 €
Saint-Gilles Tastevin	300,00 €
Comité des fêtes	930,00 €
Comité des fêtes	5 510,00 €
Créaloisirs	150,00 €
SGNE	250,00 €
USSG Hockey	300,00 €
USSG Eurobasket	300,00 €

Organismes extérieurs	**100,00 €**
Rêves de clown	100,00 €

Total subventions à verser **159 760,21 €**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_13-DE

Article 2 : Monsieur le Maire, le Trésorier et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL



Le Maire, Philippe THÉBAULT



Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_13-DE